

COMMUNICATION





Suivez les informations sur le site de la mairie : http://www.tregastel.fr/Epidemie-CORONAVIRUS-COVID-19

CORONAVIRUS COVID-19

Information N°9 à tous

- Message adressé le 19 mars 2020 -

Ceci est une information importante diffusée par la Préfecture des Côtes d'Armor

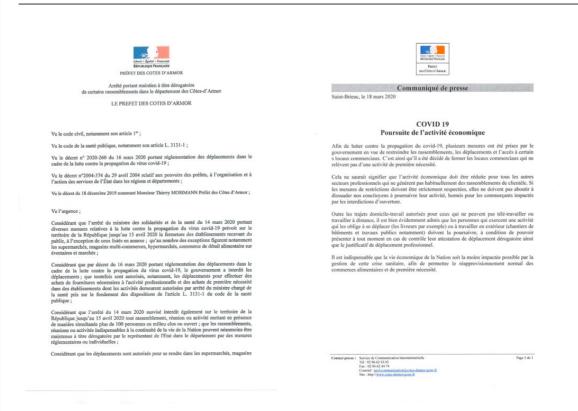
"Mesdames et messieurs les Maires

Mesdames et messieurs les présidents de communalités de communes et d'agglomération

Vous trouverez en pièces jointes de ce mail :

- une lettre du Préfet à votre attention au sujet de la gestion du COVID 19
- l'arrêté portant maintien à titre dérogatoire de certains rassemblements
- un communiqué de presse."

Alerte Préfecture des Côtes d'Armor



Arrêté portant maintien à titre dérogatoire de certains

Communiqué Presse Poursuite activité économique



Saint-Brieuc, le 19 mars 2020,

CORONAVIRUS Message d'information aux maires et présidents de communalités de

communes et d'agglomération

Point de situation du 19 mars 2020

1. Mesures de soutien au secteur de la santé

Un service de garde des enfants des personnels soignants dans les écoles, les crèches et les structures périscolaires a été mis en place grâce à la forte mobilisation des maires et présidents d'EPCI.

Le préfet attire toutefois votre attention sur les mesures barrières à mettre en œuvre dans ces locaux : le nettoyage des locaux, la mise à disposition de savon ou de gel hydroalcoolique constituent l'application des mesures barrières permettant d'éviter les contaminations des enfants accueillis, de vos personnels et de

N'hésitez pas à faire remonter auprès des sous-préfets d'arrondissement, les difficultés que vous pourriez rencontrer.

2. Mesures destinées à limiter la propagation du virus

Les mesures de restriction des déplacements

Mesures prises dans le département des Côtes d'Armor

Le préfet a demandé aux forces de l'ordre d'être particulièrement mobilisées et de dresser des procès verbaux d'infractions lorsque l'interdiction de déplacements n'est pas respectée ou la dérogation dûment justifiée.

Voir ci-joint le communiqué de presse diffusé ce mercredi 18 mars.

La fermeture des établissements recevant du public

Mesures prises dans le département des Côtes d'Armor

Les hypermarchés et les supermarchés contribuent à permettre à la population de s'approvisionner en produits de première nécessité, alimentaire notamment. Le préfet des Côtes d'Armor a toutefois pris un arrêté prescrivant les mesures de barrières sanitaires qu'il leur faut mettre en œuvre.

Vous trouverez cet arrêté ci-joint.

Contact presse: Service de Communication Interministérielle Tél: 02:96.62.44.22 Fax: 02:96.62.44.74 Courriel: prefscommunication@cots=darmor.go Site: http://www.cotes=darmor.gouv.fr

Page 1 de 3

Lettre aux maires et aux Présidents EPCI

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver les mains régulièrement



ou tousser dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade

Mairie de Trégastel | France | 0296153800

Désabonner | Signaler pour spam